

JOURNEES DE RENCONTRES ET DE FORMATION
sur le syndrome CHARGE
Jeudi 20, vendredi 21 et samedi 22 septembre 2018

Informations complémentaires concernant l'hébergement
au CREPS de Poitiers* et **

Soyez assurés que l'Association CHARGE et le CRESAM mettent tout en œuvre pour que votre accueil au CREPS se passe dans les meilleures conditions.

Toutefois, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que les chambres mises à disposition restent d'un confort simple.

Merci donc d'être vigilants sur les points suivants :

► **DOUCHES/SANITAIRES**

Le bulletin d'inscription pour votre hébergement précise pour chacune des catégories (ANGOUMOIS, AUNIS et SAINTONGE, GATINE), les contraintes liées aux douches et sanitaires, dont la plupart sont situés en dehors des chambres. Les cabines de douches sont accessibles par une marche.

► **CHAUFFAGE**

En cette période de l'année, le CREPS n'aura pas débuté sa période de chauffage. L'environnement étant boisé, les soirées et les nuits peuvent être fraîches : pensez dans ce cas à apporter des petites couvertures supplémentaires pour vous-même et vos enfants.

► **PRISES ELECTRIQUES**

Les chambres disposent pour la plupart d'une seule prise murale. Afin de ne pas être démunis pour le branchement/recharge d'appareils pour vous-même et vos enfants, pensez à apporter des prises multiples.

► **DRAPS/SERVIETTES DE TOILETTE**

Le CREPS n'assure pas de service hôtelier classique.

Seuls les draps sont fournis. Pensez à apporter vos serviettes et produits de toilette.

► **REPAS/PETITS DEJEUNERS**

Les prestations du service de restauration sont assurées dans un lieu distant d'une cinquantaine de mètres de celui des hébergements et d'une centaine de mètres de celui des interventions (séances plénières et ateliers). Pensez à prévoir une frontale/lampe torche, éventuellement lampe torche de votre portable pour l'éclairage complémentaire des chemins d'accès.

***Pour les familles qui ne souhaitent pas être hébergées au CREPS**
(liste d'hôtels ci-jointe)

Nous vous rappelons que dans ce cas la réservation de votre hébergement est laissée à votre charge et ne fera pas l'objet d'un remboursement par l'Association CHARGE ENFANT SOLEIL.

****Pour les familles qui souhaiteraient dormir dans leur camping-car**

Le CREPS autorise le stationnement seul du camping-car sur son parking en journée.

Dormir dans le camping-car n'est pas autorisé sur le parking du CREPS (un parking d'accueil de nuit pour les camping-cars est disponible dans la commune voisine de Vouneuil-Sous-Biard).